

DWS Investment S.A.

DWS Global Value

Rapport annuel 2023 / 2024
FCP de droit luxembourgeois



Investors for a new now

DWS Global Value

Sommaire

Rapport annuel 2023 / 2024
pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

2 / Informations

4 / Rapport annuel et comptes annuels
DWS Global Value

13 / Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Informations complémentaires

18 / Informations sur la rémunération des collaborateurs

20 / Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365

25 / Données en vertu du règlement européen (UE) 2019/2088
et en vertu du règlement européen (UE) 2020/852

Informations

Le fonds cité dans ce rapport est soumis au droit luxembourgeois.

Performance

Le succès d'un investissement dans un fonds de placement se mesure à l'aune de la performance de ses parts. Les valeurs liquidatives (cours de rachat) servent de base pour le calcul de la valeur, à laquelle s'ajoutent les distributions intermédiaires. Les informations sur la performance passée d'un fonds ne préjugent pas de sa performance future.


Dans la mesure où il existe, l'indice de référence est en outre reproduit dans le rapport. Toutes les données graphiques et chiffrées indiquent la **situation au 31 mars 2024** (sauf indication contraire).

Prospectus de vente

L'achat de parts de fonds est basé sur le prospectus de vente et le règlement de gestion actuellement en vigueur ainsi que sur le document intitulé « Informations clés pour l'investisseur », accompagné du dernier rapport annuel révisé et du rapport semestriel correspondant si ce dernier est plus récent que le dernier rapport annuel.

Cours de souscription et de rachat

Les cours de souscription et de rachat applicables, de même que toutes les autres informations destinées aux porteurs de parts, peuvent faire à tout moment l'objet d'une demande au siège de la société de gestion ou auprès des agents payeurs. De plus, les cours de souscription et de rachat sont publiés dans des médias appropriés (par ex. Internet, systèmes d'information électroniques, journaux, etc.), dans chaque pays de distribution.



Rapport annuel et comptes annuels

Rapport annuel

DWS Global Value

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

La politique de placement du fonds DWS Global Value a pour objectif de générer un rendement en euro. Dans ce but, le fonds investit principalement dans des actions internationales qui font partie des valeurs de rendement sous-évaluées selon l'équipe de gestion du fonds (« Actions de valeur »). Cela signifie que le cours boursier de ces titres est, au moment de l'achat, en dessous de la valeur que les données fondamentales concernant ces entreprises permettent d'espérer à plus long terme, selon l'équipe de gestion. Outre le succès financier, les aspects écologiques et sociaux et les principes de bonne gouvernance d'entreprise (appelés critères ESG pour l'environnement, le social et la gouvernance) sont également pris en compte dans le choix des placements*.

Au cours de l'exercice allant de début avril 2023 à fin mars 2024, le fonds DWS Global Value a enregistré une plus-value de 18,6 % par part (classe de parts LD ; calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes). Son indice de référence, le MSCI World Value, a pour sa part enregistré une plus-value de 19,8 % sur la même période (respectivement en euro).

Politique de placement pendant la période sous revue

Pendant la période sous revue, les marchés internationaux des capitaux ont connu des conditions difficiles : les crises géopolitiques telles que la guerre entre la Russie

DWS Global Value

Performance des classes de parts comparée à l'indice de référence (en euro)

Classe de parts	ISIN	1 an	3 ans	5 ans
Classe LD	LU0133414606	18,6 %	28,9 %	53,5 %
Classe FD	LU1057897933	19,2 %	31,0 %	57,8 %
Classe IC	LU2750380169	6,6 % ¹⁾	-	-
Classe ID	LU1057898071	19,6 %	32,4 %	60,5 %
Classe LC	LU2750380243	6,4 % ¹⁾	-	-
Classe SC	LU1057898238	19,3 %	31,4 %	58,6 %
Classe TFC	LU2750380326	6,6 % ¹⁾	-	-
Classe TFD	LU1673816184	19,3 %	31,4 %	58,6 %
MSCI World Value		19,8 %	35,9 %	55,2 %

¹⁾ Classes IC, LC et TFC lancées le 31 janvier 2024

Performance calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI), c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Situation au : 31 mars 2024

et l'Ukraine, qui dure depuis le 24 février 2022, la concurrence stratégique accrue entre les États-Unis et la Chine ainsi que le conflit Israël/Gaza, mais aussi l'inflation encore élevée au début et le ralentissement de la croissance économique ont d'abord sensiblement assombri l'ambiance sur les marchés. Afin de contrebalancer l'inflation ainsi que sa dynamique, de nombreuses banques centrales, qui avaient déjà abandonné des années de politique monétaire expansionniste, ont continué à relever leurs taux d'intérêt. Dans ce contexte, et compte tenu du ralentissement de la croissance économique mondiale, les craintes d'une extension de la récession ressenties par les acteurs du marché se sont multipliées. Au cours de l'exercice et jusqu'à la fin du mois de mars 2024, la hausse des prix s'est toutefois sensiblement ralenti dans la plupart des pays. En conséquence, la plupart des banques centrales ont stoppé leur cycle de hausse des taux d'intérêt.

Les marchés des actions des pays industrialisés ont enregistré des hausses de cours notables au cours de la période sous revue. Les marchés des actions américains (mesurés par l'indice S&P 500), par exemple, ont enregistré de fortes hausses de cours, notamment grâce aux valeurs technologiques qui ont profité du vif intérêt suscité par l'intelligence artificielle. Le marché des actions allemand (mesuré par le DAX) a, lui-aussi, nettement progressé, favorisé entre autres par la crise du gaz qui s'est atténuée depuis le premier trimestre 2023 et par le ralentissement économique moins prononcé que prévu. En outre, le ralentissement de l'inflation dans la zone euro au cours de l'année a fait naître des attentes sur le marché quant à la fin de la hausse des taux d'intérêt et aux baisses de ceux-ci l'année suivante. En revanche, les bourses des marchés émergents ont enregistré des hausses de cours nettement moins importantes, les marchés des actions chinois ayant même

clôturé en nette baisse. Dans ce contexte de marché, les positions du portefeuille du fonds DWS Global Value ont enregistré une performance nettement positive.

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Les rapports sur ce produit sont conformes à l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

La présentation des informations à publier dans les rapports réguliers sur les produits financiers au sens de l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) ainsi qu'au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (règlement établissant la taxonomie) se trouve après l'état du portefeuille-titres.

* Des informations détaillées supplémentaires sont présentées dans le prospectus de vente.

Comptes annuels DWS Global Value

État de l'actif au 31 mars 2024

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Actions (secteurs) :		
Secteur financier	351 523 792,76	26,78
Santé	178 159 143,52	13,58
Industrie	173 889 856,65	13,25
Biens de consommation courante	123 369 346,38	9,40
Énergie	118 127 358,36	9,00
Technologies de l'information	87 630 778,21	6,68
Matières premières	70 799 747,38	5,39
Biens de consommation durables	49 027 909,99	3,74
Services de communication	47 742 292,25	3,64
Services aux collectivités	35 221 833,55	2,68
Total actions :	1 235 492 059,05	94,14
2. Avoirs bancaires	78 146 650,42	5,95
3. Autres éléments d'actif	3 453 498,69	0,26
4. À recevoir au titre d'opérations sur parts	76 329,34	0,01
II. Engagements		
1. Engagements découlant d'emprunts	-3 369 177,39	-0,26
2. Autres engagements	-1 070 347,50	-0,08
3. Engagements découlant d'opérations sur parts	-381 765,79	-0,02
III. Actif du fonds	1 312 347 246,82	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DWS Global Value

État du portefeuille-titres au 31 mars 2024

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats / entrées pendant la période	Ventes / sorties sous revue	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Valeurs mobilières cotées en bourse						1 235 492 059,05	94,14
Actions							
Woodside Petroleum (AU0000224040)	Unité	210 000	210 000		AUD 30,5000	3 856 342,95	0,29
Novartis Reg. (CH0012005267)	Unité	155 000	262 000	286 000	CHF 87,1900	13 839 682,54	1,05
Sandoz Group (CH1243598427)	Unité	215 000	215 000		CHF 26,9400	5 931 490,02	0,45
ABN AMRO Bank Dep.Reg (NL0011540547)	Unité	1 514 888	724 888		EUR 15,8150	23 957 953,72	1,83
Allianz (DE0008404005)	Unité	78 600	1 600		EUR 277,0500	21 776 130,00	1,66
Alstom (FR0010220475)	Unité	508 500	102 000		EUR 14,0800	7 159 680,00	0,55
AXA (FR0000120628)	Unité	675 900	13 900		EUR 34,7700	23 501 043,00	1,79
BASF Reg. (DE000BASF111)	Unité	185 000	189 900	237 900	EUR 52,9800	9 801 300,00	0,75
Compagnie de Saint-Gobain (C.R.) (FR0000125007)	Unité	200 000	82 000		EUR 71,8400	14 368 000,00	1,09
Deutsche Post Reg. (DE0005552004)	Unité	340 000	45 000		EUR 39,8350	13 543 900,00	1,03
Deutsche Telekom Reg. (DE0005557508)	Unité	908 700	123 700		EUR 22,4950	20 441 206,50	1,56
Heineken (NL0000009165)	Unité	224 600	64 600		EUR 89,2200	20 038 812,00	1,53
KBC Ancora (BE0003867844)	Unité	231 800	44 800		EUR 45,1200	10 458 816,00	0,80
Kerry Group (IE0004906560)	Unité	154 200	30 200		EUR 79,9400	12 326 748,00	0,94
Koninklijke Ahold Delhaize (NL0011794037)	Unité	400 000	400 000		EUR 27,6100	11 044 000,00	0,84
Pernod Ricard (C.R.) (FR0000120693)	Unité	15 000	15 000		EUR 150,9500	2 264 250,00	0,17
RWE Ord. (DE0007037129)	Unité	360 000	115 000		EUR 31,4400	11 318 400,00	0,86
Siemens Reg. (DE0007236101)	Unité	74 000	1 500		EUR 176,6800	13 074 320,00	1,00
Smurfit Kappa (IE00B1RR8406)	Unité	400 000	120 000		EUR 41,9600	16 784 000,00	1,28
Stellantis (NL00150001Q9)	Unité	857 700	17 700		EUR 26,4650	22 699 030,50	1,73
Talanx Reg. (DE000TLX1005)	Unité	294 100	6 100		EUR 73,0000	21 469 300,00	1,64
VINCI (FR0000125486)	Unité	91 900	1 900		EUR 119,4200	10 974 698,00	0,84
Volkswagen Pref. (DE0007664039)	Unité	85 800	1 800		EUR 122,0400	10 471 032,00	0,80
BHP Group (AU000000BHP4)	Unité	665 500	18 700	243 200	GBP 22,7950	17 728 260,49	1,35
HSBC Holdings (GB0005405286)	Unité	1 929 800	529 800		GBP 6,2250	14 038 804,49	1,07
Shell (GB00BP6MXD84)	Unité	1 154 813	34 813		GBP 26,2250	35 392 042,69	2,70
Daikin Industries (JP3481800005)	Unité	22 000	22 000		JPY 20 610,0000	2 778 223,71	0,21
Komatsu (JP3304200003)	Unité	414 600	8 500		JPY 4 463,0000	11 337 641,62	0,86
Toyota Motor (JP3633400001)	Unité	680 000	16 800	134 300	JPY 3 806,0000	15 857 847,49	1,21
Swedbank (SE0000242455)	Unité	1 276 796	31 600	254 804	SEK 212,3000	23 477 568,68	1,79
AbbVie (US00287Y1091)	Unité	167 552	29 552		USD 180,3500	28 041 948,03	2,14
AerCap Holdings (NL0000687663)	Unité	438 996	21 874		USD 87,5900	35 682 683,41	2,72
AGCO Corp. (US0010841023)	Unité	115 400	2 400	20 000	USD 121,7200	13 034 974,02	0,99
Agilent Technologies (US00846J1016)	Unité	135 000	135 000		USD 147,3700	18 462 277,28	1,41
Alphabet Cl.A (US02079K3059)	Unité	195 000	53 446		USD 150,8700	27 301 085,75	2,08
Baker Hughes Cl.A (US05722G1004)	Unité	556 500	11 500		USD 33,0900	17 088 516,15	1,30
Centene (US15135B1017)	Unité	285 900	45 900		USD 78,3500	20 787 179,84	1,58
CF Industries Holdings (US1252691001)	Unité	86 500	119 500	33 000	USD 82,6100	6 631 185,04	0,51
Charles Schwab (US8085131055)	Unité	424 300	164 300		USD 72,3800	28 499 289,16	2,17
Chubb (CH0044328745)	Unité	57 000	2 400	57 400	USD 258,5000	13 673 440,98	1,04
Coca-Cola Europacific Partners (GB00BDCPN049)	Unité	315 000	45 000		USD 71,5000	20 900 612,47	1,59
ConocoPhillips (US20825C1045)	Unité	286 900	5 900		USD 126,8400	33 769 855,23	2,57
CSX Corp. (US1264081035)	Unité	510 500	510 500		USD 36,8400	17 452 505,57	1,33
Darling Ingredients (US2372661015)	Unité	320 000	77 000		USD 46,3300	13 757 980,70	1,05
Global Payments (US37940X1028)	Unité	109 800	2 300		USD 131,7700	13 426 453,23	1,02
HP (US40434L1052)	Unité	430 000	430 000		USD 30,1200	12 018 930,96	0,92
Johnson & Johnson (US4781601046)	Unité	137 942	2 800	24 858	USD 157,9600	20 220 228,58	1,54
Johnson Controls International (IE00BY7QL619)	Unité	90 000	90 000		USD 64,8700	5 417 873,05	0,41
JPMorgan Chase & Co. (US46625H1005)	Unité	206 300	4 300	59 000	USD 199,5200	38 196 896,81	2,91
Kenvue (US49177J1025)	Unité	600 000	600 000		USD 21,4500	11 943 207,13	0,91
Martin Marietta Materials (US5732841060)	Unité	12 500	12 500		USD 611,8600	7 097 485,15	0,54
Medtronic (IE00BTN1Y115)	Unité	162 300	43 300		USD 86,9200	13 091 236,08	1,00
Merck & Co. (US58933Y1055)	Unité	219 500	4 500		USD 131,7500	26 836 604,49	2,04
Morgan Stanley (US6174464486)	Unité	188 900	3 900		USD 93,5000	16 390 265,40	1,25
Newmont (US6516391066)	Unité	390 000	52 000		USD 35,2500	12 757 516,70	0,97
Nextera Energy Inc. (US65339F1012)	Unité	190 000	190 000		USD 63,7900	11 247 308,83	0,86
Owens Corning (new) (US6907421019)	Unité	93 900	1 900	80 000	USD 167,2100	14 570 359,13	1,11
PayPal Holdings (US70450Y1038)	Unité	210 300	210 300		USD 66,5700	12 991 528,40	0,99
PepsiCo (US7134481081)	Unité	75 000	18 000		USD 173,5700	12 080 317,37	0,92
Pfizer (US7170811035)	Unité	455 000	10 500	55 500	USD 27,7800	11 729 677,06	0,89
QUALCOMM (US7475251036)	Unité	115 000	45 000		USD 169,1300	18 049 322,57	1,38
Schlumberger N.Y. Shares (AN8068571086)	Unité	550 000	90 000		USD 54,9000	28 020 601,34	2,14
Taiwan Semiconductor ADR (US8740391003)	Unité	260 000	80 000		USD 136,6900	32 980 141,05	2,51
Texas Instruments (US8825081040)	Unité	61 500	23 000		USD 172,8700	9 865 910,36	0,75

DWS Global Value

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats / entrées pendant la période	Ventes / sorties sous revue	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds	
The Allstate Corp. (US0200021014)	Unité	159 000	22 680	23 680	USD	169,8400	25 059 910,91	1,91
The Goldman Sachs Group (US38141G1040)	Unité	61 300	1 300		USD	415,2500	23 621 775,24	1,80
The Procter & Gamble (US7427181091)	Unité	126 000	11 000		USD	162,6100	19 013 418,71	1,45
UnitedHealth Group (US91324P1021)	Unité	42 000	21 600		USD	493,1000	19 218 819,60	1,46
VISA Cl.A (US92826C8394) ³⁾	Unité	59 200	1 200		USD	279,0200	15 328 492,95	1,17
Waste Management Inc. (US94106L1098)	Unité	73 000	11 500		USD	213,9700	14 494 998,14	1,10
WEC Energy Group (US92939U1060)	Unité	168 000	3 500		USD	81,1800	12 656 124,72	0,96
Wells Fargo & Co. (US9497461015)	Unité	479 900	9 900		USD	57,6100	25 656 123,79	1,95
Zebra Technologies Corp. A (US9892071054)	Unité	53 010	53 010		USD	299,1600	14 716 473,27	1,12
Total du portefeuille-titres							1 235 492 059,05	94,14
Avoirs bancaires							78 146 650,42	5,95
Dépositaire (à échéance quotidienne)								
Avoirs en autres devises de l'UE / l'EEE	EUR	4 249 889,77			%	100	4 249 889,77	0,32
Avoirs en devises autres que celles de l'UE / l'EEE								
Dollar australien	AUD	208 076,04			%	100	125 279,09	0,01
Dollar canadien	CAD	9 201 308,00			%	100	6 272 621,17	0,48
Franc suisse	CHF	6 306 574,56			%	100	6 458 345,68	0,49
Livre sterling	GBP	7 636 603,81			%	100	8 924 393,84	0,68
Yen japonais	JPY	6 653 239 897,00			%	100	40 766 152,37	3,11
Won sud-coréen	KRW	35 186 641,00			%	100	24 149,40	0,00
Dollar néo-zélandais	NZD	0,08			%	100	0,04	0,00
Dollar américain	USD	1 261 244,26			%	100	1 170 419,69	0,09
Dépôt à terme								
Avoirs en couronne norvégienne (Landesbank Baden-Württemberg, Stuttgart)	NOK	105 000 000,00			%	100	8 977 466,56	0,68
Avoir en SEK (Landesbank Baden-Württemberg, Stuttgart)	SEK	13 600 000,00			%	100	1 177 932,81	0,09
Autres éléments d'actif							3 453 498,69	0,26
Intérêts à recevoir	EUR	18 093,18			%	100	18 093,18	0,00
Droits à dividende/à distribution	EUR	3 419 666,30			%	100	3 419 666,30	0,26
Créances d'impôts retenus à la source	EUR	13 976,08			%	100	13 976,08	0,00
Autres actifs	EUR	1 763,13			%	100	1 763,13	0,00
À recevoir au titre d'opérations sur parts	EUR	76 329,34			%	100	76 329,34	0,01
Total des éléments d'actif ¹⁾							1 317 168 537,50	100,37
Engagements découlant d'emprunts							-3 369 177,39	-0,26
Crédits en euro	EUR	-3 369 177,39			%	100	-3 369 177,39	-0,26
Autres engagements							-1 070 347,50	-0,08
Engagements découlant des coûts	EUR	-1 069 818,56			%	100	-1 069 818,56	-0,08
Autres engagements divers	EUR	-528,94			%	100	-528,94	0,00
Engagements découlant d'opérations sur parts	EUR	-381 765,79			%	100	-381 765,79	-0,02
Actif du fonds							1 312 347 246,82	100,00
Valeur liquidative et nombre de parts en circulation	Unité ou devise						Valeur liquidative dans la devise correspondante	
Valeur liquidative								
Classe LD	EUR						375,07	
Classe SC	EUR						228,24	
Classe FD	EUR						181,74	
Classe ID	EUR						153,70	
Classe TFD	EUR						144,95	
Classe IC	EUR						106,60	
Classe LC	EUR						106,45	
Classe TFC	EUR						106,56	

DWS Global Value

Valeur liquidative et nombre de parts en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Nombre de parts en circulation		
Classe LD	Unité	1 085 213,242
Classe SC	Unité	2 833 886,081
Classe FD	Unité	33 122,415
Classe ID	Unité	1 634 091,000
Classe TFD	Unité	8 999,000
Classe IC	Unité	100,000
Classe LC	Unité	100,000
Classe TFC	Unité	100,000

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Un état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres, est disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Composition du portefeuille de référence (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

MSCI World Value (Net) EUR Index

Risque potentiel au titre du risque de marché (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Pourcentage minimal du risque potentiel	%	83,976
Pourcentage maximal du risque potentiel	%	127,931
Pourcentage moyen du risque potentiel	%	102,421

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 en se basant sur la méthode de simulation historique VaR fondée sur des paramètres présentant un niveau de fiabilité de 99 %, une durée de détention de 10 jours et une période d'observation historique s'étendant sur douze mois. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique l'**approche Value at Risk relative** conformément à la circulaire CSSF 11/512.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'élevait pendant la période sous revue à 0,0, la somme des montants nominaux des dérivés étant mise en relation avec l'actif du fonds (méthode de la valeur nominale) pour le calcul.

L'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés conformément au point 40 a) des « orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM » de l'ESMA (European Securities and Markets Authority ou Autorité européenne des marchés financiers) s'élevait, à la date du rapport et sur la base d'une détermination brute, à 0,00 euro.

Explications sur les prêts de titres

À la date du rapport, les titres suivants étaient assimilés à des prêts de titres :

Désignation de la catégorie	Nominal par unité ou devise en milliers	à durée déterminée	Prêts de titres valeur boursière en EUR à durée indéterminée	total
Kenvue	Unité	143 683	2 860 059,72	
VISA Cl.A	Unité	50 000	12 946 362,29	
Montant total des droits à remboursement issus de prêts de titres			15 806 422,01	15 806 422,01
Parties contractantes des prêts de titres :				
Barclays Bank Ireland PLC, Dublin				
Montant total des garanties accordées par des tiers dans le cadre de prêts de titres			EUR	16 596 743,17
dont :				
Actions			EUR	16 596 743,17

Taux de change (cotation au certain)

au 28 mars 2024

Dollar australien	AUD	1,660900	= EUR	1
Dollar canadien	CAD	1,466900	= EUR	1
Franc suisse	CHF	0,976500	= EUR	1
Livre sterling	GBP	0,855700	= EUR	1
Yen japonais	JPY	163,205000	= EUR	1
Won sud-coréen	KRW	1 457,040000	= EUR	1
Couronne norvégienne	NOK	11,695950	= EUR	1
Dollar néo-zélandais	NZD	1,808350	= EUR	1
Couronne suédoise	SEK	11,545650	= EUR	1
Dollar américain	USD	1,077600	= EUR	1

DWS Global Value

Explications sur l'évaluation

La société de gestion détermine les valeurs liquidatives et effectue l'évaluation des actifs du fonds. La fourniture de base des cours ainsi que la validation des cours s'effectuent selon les processus introduits par la société de gestion sur la base des principes définis par les prescriptions / dispositions légales, ou figurant dans le prospectus du fonds, concernant les méthodes d'évaluation.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre la State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg en tant que Price Service Provider et la société de gestion et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les placements indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

Notes

- 1) Ne contient aucune position négative.
- 3) Ces valeurs mobilières sont totalement ou partiellement issues de prêts de titres.

DWS Global Value

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024

I. Revenus

1. Dividendes (avant retenue à la source)	EUR	32 780 902,84
2. Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	EUR	2 450 513,12
3. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	15 554,71
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	15 554,71
4. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-5 577 809,16
5. Autres revenus	EUR	197 924,00

Total des revenus EUR 29 867 085,51

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts et rendements négatifs de placement, et dépenses similaires	EUR	-155 744,37
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-14 517,52
2. Commission de gestion	EUR	-11 196 293,68
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-11 196 293,68
3. Autres dépenses	EUR	-511 754,74
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-4 666,32
Taxe d'abonnement	EUR	-507 088,42

Total des dépenses EUR -11 863 792,79

III. Revenus ordinaires, nets EUR 18 003 292,72

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	57 464 192,89
2. Moins-values réalisées	EUR	-45 019 463,77

Résultat des opérations de vente EUR 12 444 729,12

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice EUR 30 448 021,84

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	167 523 679,07
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	11 373 206,25

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice EUR 178 896 885,32

VII. Résultat de l'exercice EUR 209 344 907,16

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

Total des frais sur encours / Frais de transaction

Total des frais sur encours - TFE (BVI)

Le ratio du total des frais sur encours (TFE) des classes de parts s'élevait à :

classe LD 1,50 % par an,	classe SC 0,85 % par an,	classe FD 0,95 % par an,
classe ID 0,61 % par an,	classe TFD 0,85 % par an,	classe IC 0,62 % par an,
classe LC 1,53 % par an,	classe TFC 0,88 % par an	

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus (hors frais de transaction) en pourcentage de l'actif moyen du fonds en fonction de la classe de parts considérée au cours d'un exercice.

De plus, les intérêts produits sur les opérations de prêt et d'emprunt de titres ont permis de verser une rémunération liée aux résultats s'élevant à :

classe LD 0,000 %,	classe SC 0,000 %,	classe FD 0,000 %,
classe ID 0,000 %,	classe TFD 0,000 %,	classe IC 0,000 %,
classe LC 0,000 %,	classe TFC 0,000 %	

de l'actif moyen du fonds relatif à la classe de parts concernée.

Frais de transaction

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 206 074,34 euros.

Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice EUR 1 023 417 680,41

1. Distribution pour l'exercice précédent	EUR	-10 179 193,21
2. Encaissement (net)	EUR	90 419 894,06
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	213 149 328,20
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-122 729 434,14
3. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	-656 041,60
4. Résultat de l'exercice	EUR	209 344 907,16
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	167 523 679,07
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	11 373 206,25

II. Valeur de l'actif du fonds en fin d'exercice EUR 1 312 347 246,82

Composition des plus-values / moins-values

Plus-values réalisées (y compris régularisation des revenus) EUR 57 464 192,89

sur :		
Opérations sur valeurs mobilières	EUR	32 818 875,79
Opérations de change (à terme)	EUR	24 645 317,10

Moins-values réalisées (y compris régularisation des revenus) EUR -45 019 463,77

sur :		
Opérations sur valeurs mobilières	EUR	-16 280 761,65
Opérations de change (à terme)	EUR	-28 738 702,12

Variation nette des plus-values / moins-values non réalisées EUR 178 896 885,32

sur :		
Opérations sur valeurs mobilières	EUR	178 907 046,75
Opérations de change (à terme)	EUR	-10 161,43

DWS Global Value

Précisions concernant l'affectation des résultats *

Classe LD

Type	au	Devise	Par part
Distribution finale	21 mai 2024	EUR	3,53

Le résultat ordinaire restant de l'exercice est capitalisé.

Classe SC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe FD

Type	au	Devise	Par part
Distribution finale	21 mai 2024	EUR	2,59

Classe ID

Type	au	Devise	Par part
Distribution finale	21 mai 2024	EUR	2,65

Classe TFD

Type	au	Devise	Par part
Distribution finale	21 mai 2024	EUR	2,19

Classe IC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe LC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe TFC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

* De plus amples informations figurent dans le prospectus de vente.

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur 3 ans

Actif du fonds en fin d'exercice

2024	EUR	1 312 347 246,82
2023	EUR	1 023 417 680,41
2022	EUR	1 092 338 456,63

Valeur liquidative en fin d'exercice

2024	Classe LD	EUR	375,07
	Classe SC	EUR	228,24
	Classe FD	EUR	181,74
	Classe ID	EUR	153,70
	Classe TFD	EUR	144,95
2023	Classe LC	EUR	106,60
	Classe IC	EUR	106,45
	Classe TFC	EUR	106,56
	Classe LD	EUR	322,14
	Classe SC	EUR	191,26
2022	Classe FD	EUR	155,23
	Classe ID	EUR	131,19
	Classe TFD	EUR	123,73
	Classe LC	EUR	-
	Classe IC	EUR	-
2022	Classe TFC	EUR	-
	Classe LD	EUR	339,97
	Classe SC	EUR	199,48
	Classe FD	EUR	163,65
	Classe ID	EUR	138,21
2022	Classe TFD	EUR	130,40
	Classe LC	EUR	-
	Classe IC	EUR	-
2022	Classe TFC	EUR	-
	Classe TFC	EUR	-

Réalisation de transactions pour le compte de l'actif du fonds par le biais d'entreprises étroitement liées (sur la base de participations significatives du groupe Deutsche Bank)

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 0,00 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 0,00 euro.

Après sa vérification, KPMG a émis une opinion sans réserve sur le rapport annuel complet. Voici la traduction du rapport du réviseur d'entreprises agréé (opinion d'audit) :

KPMG Audit S.à r.l.
39, Avenue John F. Kennedy
1855 Luxembourg, Luxembourg

Tél. : +352 22 51 51 1
Fax : +352 22 51 71
E-mail : info@kpmg.lu
Internet : www.kpmg.lu

**À l'attention des porteurs de parts de
DWS Global Value
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg**

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds DWS Global Value (« le fonds ») qui comprennent l'état de l'actif, y compris celui du portefeuille-titres et des autres actifs au 31 mars 2024, du compte de résultats et de l'évolution de l'actif du fonds pour l'exercice terminant à cette date, ainsi que d'autres informations explicatives, y compris une synthèse des méthodes de reddition des comptes significatives.

Selon notre appréciation, les comptes annuels joints donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du fonds DWS Global Value au 31 mars 2024, ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de l'actif du fonds pour l'exercice terminant à cette date, conformément aux prescriptions légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi relative à la profession de l'audit (« loi du 23 juillet 2016 ») et selon les Normes Internationales d'Audit (« ISA ») adoptées par la « Commission de Surveillance du Secteur Financier » (« CSSF ») pour le Luxembourg. Notre responsabilité conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA, telles qu'adoptées au Luxembourg par la CSSF, est décrite plus en détail dans le paragraphe intitulé « Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé » en matière d'audit des comptes annuels. Nous avons également agi en toute indépendance et au mieux des intérêts du fonds, conformément au « Code International de Déontologie pour les Experts-Comptables, y compris les normes internationales d'indépendance », publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (« Code IESBA ») et adopté par la CSSF pour le Luxembourg, ainsi que conformément aux lignes de conduite de la profession que nous avons respectées dans le cadre de notre audit. En outre, nous avons rempli toutes les autres obligations de la profession conformément à ces lignes de conduite. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au directoire de la société de gestion. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport du réviseur d'entreprises agréé relatif à ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous ne donnons aucune garantie d'aucune sorte sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent être mal présentées. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du directoire de la société de gestion

Le directoire de la société de gestion est responsable de l'établissement et de la présentation d'ensemble correcte des comptes annuels conformément aux lois et aux règlements en vigueur au Luxembourg en la matière et des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement et la présentation des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non intentionnelles.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le directoire de la société de gestion est responsable de l'appréciation de la capacité du fonds en matière de poursuite de ses activités et, si cela est pertinent, de la présentation d'informations relatives à la poursuite de ses activités, et d'utiliser l'hypothèse de cette continuation comme base de reddition des comptes, dans la mesure où il n'envisage pas de liquider le fonds, de suspendre les activités ou n'a pas d'autre alternative que de procéder ainsi.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé en matière d'audit des comptes annuels

L'objectif de notre audit est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non intentionnelles, et à établir le rapport du réviseur d'entreprises agréé dans lequel nous exprimons notre opinion d'audit. Une assurance raisonnable correspond à un haut niveau d'assurance mais ne constitue pas la garantie qu'un audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 et selon les ISA adoptées par la CSSF pour le Luxembourg, révèle toujours la présence d'une anomalie significative, si elle existe. Des anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsque l'on est en droit de supposer que, dans leur ensemble ou de manière individuelle, elles ont un effet sur les décisions économiques prises par les parties prenantes sur la base des comptes annuels.

Dans le cadre de notre audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 et selon les ISA adoptées par la CSSF pour le Luxembourg, nous exerçons notre pouvoir discrétionnaire et gardons une attitude critique.

Par ailleurs :

- Nous identifions et évaluons le risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, nous définissons et réalisons des actions d'audit en réponse à ce risque et recueillons des éléments probants suffisamment pertinents pour fonder notre opinion. Le risque que des anomalies significatives ne soient pas révélées est plus élevé en cas de fraudes qu'en cas d'erreurs car les fraudes peuvent être dues à une association illégale, à des falsifications, omissions intentionnelles d'éléments, informations trompeuses et manipulation dans le cadre des contrôles internes.
- Nous favorisons la compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit du rapport annuel afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion d'audit sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds.
- Nous apprécions l'adéquation des méthodes comptables appliquées par le directoire de la société de gestion, des estimations comptables faites, et des informations explicatives sincères.
- Sur la base de l'adéquation de l'application du principe de continuité des activités comme base de reddition des comptes par le directoire de la société de gestion ainsi que sur celle des éléments probants recueillis, nous déduisons s'il subsiste une incertitude significative concernant des événements et circonstances qui pourraient mettre en doute la capacité du fonds à poursuivre ses activités. Si nous sommes amenés à conclure qu'une telle incertitude subsiste, nous sommes tenus de mentionner dans le rapport du réviseur d'entreprises agréé les informations explicatives afférentes concernant les comptes annuels ou de modifier notre opinion d'audit, si les informations ne sont pas adéquates. Ces conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis à la date du rapport du réviseur d'entreprises agréé. Toutefois, des événements ou circonstances futurs peuvent conduire à ce que le fonds ne puisse plus poursuivre ses activités.
- Nous évaluons l'établissement et la présentation d'ensemble des comptes annuels ainsi que leur contenu, y compris les informations explicatives, et apprécions si l'ensemble reflète correctement les opérations et événements sous-jacents.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise l'étendue et la durée prévues de l'audit, entre autres, ainsi que des constatations significatives, y compris les faiblesses inhérentes au système de contrôle interne que nous identifions dans ce cadre.

Luxembourg, le 16 juillet 2024

KPMG Audit S.à r.l.
Cabinet de révision agréé

Mirco Lehmann



Informations complémentaires

Informations sur la rémunération des collaborateurs

DWS Investment S.A. (« la Société ») est une filiale de DWS Group GmbH & Co. KGaA (« DWS KGaA »). En ce qui concerne la structure de son système de rémunération, la Société est soumise aux exigences réglementaires de la cinquième directive relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« directive OPCVM V ») et de la directive relative aux gestionnaires de fonds de placement alternatifs (« directive AIFMD ») ainsi qu'aux lignes directrices de l'Autorité européenne des marchés financiers (« lignes directrices ESMA ») en matière de bonnes politiques de rémunération.

Politique de rémunération et gouvernance

La politique de rémunération en vigueur à l'échelle du groupe, que la société DWS KGaA a établie pour elle-même et toutes ses filiales (désignées collectivement « le groupe DWS » ou « le groupe »), s'applique à la Société.

Conformément à la structure du groupe, il a été mis en place des comités garants de l'adéquation du système de rémunération ainsi que du respect des exigences réglementaires relatives à la rémunération et compétents pour ce qui est de l'examen de cette dernière.

Ainsi, sous l'égide de la direction de DWS KGaA, le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a été chargé d'élaborer et de concevoir des principes de rémunération durables, de formuler des recommandations sur la rémunération globale et d'assurer une gouvernance et un contrôle appropriés en matière de rémunération et d'avantages complémentaires pour le groupe.

Le comité de rémunération a en outre été mis en place pour assister le conseil de surveillance de DWS KGaA dans le contrôle de l'adéquation de la structure du système de rémunération destiné à tous les collaborateurs du groupe. À cet effet, il est tenu compte de l'alignement de la stratégie de rémunération avec la stratégie commerciale et de gestion des risques ainsi que de l'impact du système de rémunération sur la gestion des risques, du capital et des liquidités à l'échelle du groupe.

Dans le cadre de l'examen interne annuel au niveau du groupe, il a été déterminé que la structure du système de rémunération est adéquate et qu'il n'existe aucune irrégularité significative.

Structure de rémunération

La rémunération des collaborateurs se compose de la rémunération fixe et de la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les collaborateurs selon leur qualification, leur expérience et leurs compétences ainsi que selon les exigences, l'importance et l'étendue de leur fonction.

La rémunération variable reflète la performance au niveau du groupe et du secteur d'activité ainsi qu'au niveau individuel. En principe, la rémunération variable est composée de deux éléments – la composante DWS et la composante individuelle.

La composante DWS est déterminée sur la base de la réalisation des objectifs selon d'importants ratios de performance au niveau du groupe. Pour l'exercice 2023, ces ratios de performance étaient les suivants : le ratio coûts/revenus ajusté, les apports nets de fonds et les critères ESG.

La composante individuelle de la rémunération variable prend en compte de nombreux facteurs financiers et non financiers, la proportionnalité au sein du groupe de référence et des critères de rétention des collaborateurs. En cas de contributions négatives au résultat ou de fautes, la rémunération variable peut être réduite en conséquence ou supprimée complètement. Elle n'est en principe accordée et versée que si cela est financièrement viable pour le groupe. Il n'existe aucune garantie pour que la relation de travail en cours donne lieu à une rémunération variable. La rémunération variable n'est garantie que pour les nouvelles embauches dans une mesure très limitée et se limite à la première année de travail.

La stratégie de rémunération consiste à atteindre un équilibre satisfaisant entre la rémunération fixe et la rémunération variable. De ce fait, la rémunération des collaborateurs est alignée avec les intérêts des clients, des investisseurs et des actionnaires. Parallèlement, la stratégie de rémunération veille à ce que la rémunération fixe représente un pourcentage suffisamment élevé de la rémunération globale afin de garantir une flexibilité totale au groupe en matière de rémunération variable.

Détermination de la rémunération variable et ajustement des risques adéquat

Le montant total de la rémunération variable est assujéti à des mesures d'ajustement des risques adéquates, dont des ajustements ex ante et ex post. Les méthodes fiables utilisées doivent veiller à ce que la détermination de la rémunération variable reflète la performance ajustée au risque ainsi que le capital et les liquidités du groupe.

L'évaluation de la performance des secteurs d'activités repose sur de nombreux critères. La performance est évaluée selon des objectifs financiers et non financiers sur la base de Balanced Scorecards. La répartition de la rémunération variable entre les secteurs d'infrastructures et les fonctions de contrôle en particulier dépend du résultat global du groupe, et non des résultats des secteurs d'activités contrôlés par celles-ci.

Les principes régissant la détermination de la rémunération variable s'appliquent au niveau des collaborateurs individuels. Ces principes contiennent des informations sur les facteurs et les mesures qui doivent être pris en compte dans les décisions relatives à la rémunération variable individuelle. En font partie, notamment, les rendements de placements, la fidélisation de la clientèle, les considérations à propos de la culture d'entreprise ainsi que les formulations d'objectifs et évaluations des performances dans le cadre de l'approche « Performance globale ». De plus, des indications données par les fonctions de contrôle et les mesures disciplinaires ainsi que leur influence sur la rémunération variable sont prises en compte.

Rémunération durable

La durabilité et les risques liés à la durabilité font partie intégrante de la détermination de la rémunération variable. En conséquence, la politique de rémunération de DWS est en accord avec les critères de durabilité applicables au groupe. Le groupe DWS crée ainsi des incitations comportementales qui favorisent à la fois les intérêts des investisseurs et le succès à long terme de l'entreprise. Les facteurs de durabilité pertinents sont régulièrement examinés et intégrés dans la conception de la structure de rémunération.

Rémunération pour l'année 2023

Le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a vérifié la viabilité de la rémunération variable pour 2023 et déterminé que la dotation en fonds propres et en liquidités du groupe est nettement supérieure aux exigences minimales réglementaires et au seuil de tolérance au risque interne.

Dans le cadre de la rémunération variable octroyée en mars 2024 au titre de l'exercice 2023, la composante DWS a été attribuée sur la base de l'évaluation des ratios de performance définis. Pour 2023, la direction a fixé à 82,5 % le taux de redistribution de la composante DWS.

Système de rémunération des preneurs de risques

La Société a identifié les preneurs de risques selon les exigences réglementaires. Le processus d'identification, qui a été réalisé conformément aux principes du groupe, repose sur une évaluation de l'influence qu'exercent les catégories de collaborateurs suivantes sur le profil de risque de la Société ou d'un fonds géré par celle-ci : (a) direction/direction générale, (b) gestionnaire de portefeuille/des placements, (c) fonctions de contrôle, (d) collaborateurs occupant des postes de direction dans l'administration, le marketing et les ressources humaines, (e) autres collaborateurs (preneurs de risques) ayant une influence significative, (f) autres collaborateurs au même niveau de rémunération que les autres preneurs de risques, dont l'activité a une influence sur le profil de risque de la Société ou du groupe.

Au moins 40 % de la rémunération variable des preneurs de risques sont attribués en différé. En outre, pour les principaux experts en placement, au moins 50 % de la part versée directement et de la part différée sont attribués sous la forme d'actions ou d'instruments basés sur des fonds du groupe DWS. Toutes les composantes différées sont soumises à certaines conditions de performance et d'ajustement afin d'assurer un ajustement adéquat des risques ex post. Si le montant de la rémunération variable est inférieur à 50 000 euros, les preneurs de risques reçoivent la totalité de leur rémunération variable en espèces et sans report.

Synthèse des informations sur les rémunérations de la Société au titre de l'exercice 2023 ¹⁾

Effectifs en moyenne annuelle (nombre de personnes)	99	
Rémunération globale ²⁾	15 739 813	EUR
Rémunération fixe	12 528 700	EUR
Rémunération variable	3 211 113	EUR
dont : intéressement différé	0	EUR
Rémunération globale de la direction générale ³⁾	1 476 953	EUR
Rémunération globale des autres preneurs de risques ⁴⁾	0	EUR
Rémunération globale des collaborateurs assumant des fonctions de contrôle	2 077 858	EUR

¹⁾ Les informations sur la rémunération des délégués auxquels la Société a confié les activités de gestion du portefeuille ou des risques par la Société ne sont pas incluses dans le tableau.

²⁾ Eu égard aux différentes composantes de rémunération conformément aux définitions énoncées dans les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers « ESMA », qui comprennent les paiements ou prestations en espèces (notamment l'argent liquide, les parts, warrants, cotisations de retraite) ou les prestations directes ou indirectes en espèces (notamment les avantages accessoires ou indemnités spéciales pour des véhicules, téléphones mobiles, etc.).

³⁾ La « direction générale » comprend uniquement les membres du directoire de la Société. Le membre du directoire répond à la définition de cadres dirigeants de la Société. Aucun autre cadre dirigeant n'a été identifié en dehors des membres du directoire.

⁴⁾ Les preneurs de risques identifiés exerçant des fonctions de contrôle figurent sur la ligne « Collaborateurs assumant des fonctions de contrôle ».

DWS Global Value

Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement européen (UE) 648/2012 – Carte d'identification conformément aux dispositions de l'article A

	Prêts de titres	Opérations de pension	Total Return Swaps
Données dans la devise du fonds			
1. Éléments d'actif utilisés			
absolu	15 806 422,01	-	-
en % de l'actif du fonds	1,20	-	-
2. Les 10 principales contreparties			
1. Nom	Barclays Bank Ireland PLC, Dublin		
Volume brut des opérations ouvertes	15 806 422,01		
État du siège	Irlande		
2. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
3. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
4. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
5. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
6. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
7. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
8. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

DWS Global Value

9. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

10. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

3. Type(s) de liquidation et de clearing

(par ex. bilatéral, trilatéral, contrepartie centrale)	bilatéral	-	-
--	-----------	---	---

4. Opérations ventilées par durée résiduelle (montants absolus)

Moins d'1 jour	-	-	-
Entre 1 jour et 1 semaine	-	-	-
Entre 1 semaine et 1 mois	-	-	-
Entre 1 et 3 mois	-	-	-
Entre 3 mois et 1 an	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-
à durée indéterminée	15 806 422,01	-	-

5. Type(s) et qualité(s) des garanties reçues

	Type(s) :		
Avoirs bancaires	-	-	-
Obligations	-	-	-
Actions	16 596 743,17	-	-
Autre(s)	-	-	-

Qualité(s) :
Des garanties sont fournies au fonds – dès lors que des opérations de pension ou des opérations de gré à gré sur produits dérivés (hors opérations à terme sur devises) sont conclues – dans une des formes suivantes :
– actifs liquides tels que liquidités, dépôts bancaires à court terme, instruments du marché monétaire au sens de la directive 2007/16/CE du 19 mars 2007, lettres de crédit et garanties à première demande émises par des établissements de crédit de premier ordre non liés à la contrepartie, ou obligations émises par un État membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial, quelle que soit leur échéance résiduelle ;
– parts d'un organisme de placement collectif (désigné ci-après par « OPC ») investissant dans des instruments du marché monétaire, calculant une valeur d'inventaire nette quotidienne et disposant d'une notation de type AAA ou équivalente ;
– parts d'un OPCVM investissant essentiellement dans les obligations / actions mentionnées dans les deux tirets suivants ;
– obligations, quelle que soit leur échéance résiduelle, présentant une notation minimale Investment Grade ;
– actions autorisées ou négociées sur un marché réglementé d'un État membre de l'Union européenne ou autorisées ou négociées sur une place boursière d'un État membre de l'OCDE, dans la mesure où ces actions sont intégrées dans un indice important.
La société de gestion se réserve le droit de restreindre l'admissibilité des garanties susmentionnées.
Par ailleurs, dans des cas exceptionnels, la société de gestion se réserve le droit de s'écarter des critères susmentionnés.
Pour de plus amples informations sur les exigences de garantie, se reporter au prospectus de vente du fonds / compartiment.

DWS Global Value

6. Devise(s) des garanties reçues

Devise(s) :	EUR ; DKK ; JPY ; GBP	-	-
-------------	-----------------------	---	---

7. Garanties ventilées par durée résiduelle (montants absolus)

Moins d'1 jour	-	-	-
Entre 1 jour et 1 semaine	-	-	-
Entre 1 semaine et 1 mois	-	-	-
Entre 1 et 3 mois	-	-	-
Entre 3 mois et 1 an	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-
à durée indéterminée	16 596 743,17	-	-

8. Parts des revenus et coûts (avant régularisation des revenus) *

Part des revenus du fonds			
absolu	10 727,63	-	-
en % des revenus bruts	70,00	-	-
Part des coûts du fonds	-	-	-

Part des revenus de la société de gestion			
absolu	4 597,46	-	-
en % des revenus bruts	30,00	-	-
Part des coûts de la société de gestion	-	-	-

Part des revenus de tiers			
absolu	-	-	-
en % des revenus bruts	-	-	-
Part des coûts de tiers	-	-	-

Dans la mesure où le fonds / compartiment a réalisé des opérations de prêt et d'emprunt de titres, il verse 33 % des revenus bruts de ces opérations de prêt et d'emprunt de titres à titre de droits et commissions à la société de gestion et retient 67 % des revenus bruts de ces opérations. Sur ces 33 %, la société de gestion retient 5 % pour ses propres activités de coordination et de surveillance et verse les frais directs (par exemple, les frais de transaction et les frais de gestion de garanties) à des fournisseurs de services externes. Le solde (déduction faite des frais de la société de gestion et des frais directs) est versé à DWS Investment GmbH pour le soutien apporté à la société de gestion dans le cadre du montage, de la préparation et de la réalisation d'opérations de prêt et d'emprunt de titres.

Concernant les simples opérations de pension (dans la mesure où elles sont autorisées), c'est-à-dire les opérations qui ne servent pas à l'investissement de garanties en espèces reçues dans le cadre d'une opération de prêt et d'emprunt de titres ou d'une opération de pension, le fonds / compartiment retient 100 % des revenus bruts, déduction faite des frais de transaction qu'il verse à titre de frais directs à un fournisseur de services externe.

La société de gestion est une société liée de DWS Investment GmbH.

Dans la mesure où le fonds / compartiment a réalisé des opérations de pension, il ne s'agit actuellement dans ce cas que de simples opérations de pension, et non d'autres types d'opérations de pension. S'il convient de faire usage de la possibilité d'utiliser d'autres types d'opérations de pension, le prospectus de vente sera modifié en conséquence. Le fonds / compartiment versera alors jusqu'à 33 % des revenus bruts des opérations de pension à titre de droits et commissions à la société de gestion et retiendra au moins 67 % des revenus bruts de ces opérations. Sur ces 33 % au maximum, la société de gestion retiendra 5 % pour ses propres activités de coordination et de surveillance et versera les frais directs (par exemple, les frais de transaction et les frais de gestion de garanties) à des fournisseurs de services externes. Le solde (déduction faite des frais de la société de gestion et des frais directs) sera versé à DWS Investment GmbH pour le soutien apporté à la société de gestion dans le cadre du montage, de la préparation et de la réalisation d'opérations de pension.

9. Revenus attribuables au fonds, tirés du réinvestissement de garanties en espèces, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

absolu	-
--------	---

DWS Global Value

10. Titres prêtés en % de l'ensemble des éléments d'actif du fonds pouvant être transférés

Total	15 806 422,01
Part	1,28

11. Les 10 principaux émetteurs, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

1. Nom	Ferretti S.p.A.		
Volume des garanties reçues (absolu)	1501609,70		
2. Nom	Jupiter Fund Management PLC		
Volume des garanties reçues (absolu)	1501606,62		
3. Nom	Nippon Ceramic Co. Ltd.		
Volume des garanties reçues (absolu)	1501606,13		
4. Nom	Applus Services S.A.		
Volume des garanties reçues (absolu)	1501605,47		
5. Nom	ROUND ONE Corp.		
Volume des garanties reçues (absolu)	1501604,26		
6. Nom	Kontron AG		
Volume des garanties reçues (absolu)	1501601,48		
7. Nom	Compania de Distribucion Integral Logista Holdings		
Volume des garanties reçues (absolu)	1501597,71		
8. Nom	WingArc1st Inc.		
Volume des garanties reçues (absolu)	1501595,62		
9. Nom	Topdanmark A/S		
Volume des garanties reçues (absolu)	1501586,07		
10. Nom	Société Bic S.A.		
Volume des garanties reçues (absolu)	1501558,32		

12. Garanties réinvesties en % des garanties reçues, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

Part	-
------	---

DWS Global Value

13. Type de garde de garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps (en % de toutes les garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps)

Comptes / dépôts spéciaux	-	-
Comptes collectifs / dépôts	-	-
Autres comptes / dépôts	-	-
Le type de garde détermine le bénéficiaire	-	-

14. Dépositaire / teneur de compte de garanties reçues dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

Nombre total de conservateurs / teneurs de compte	1	-	-
1. Nom	State Street Bank International GmbH (Custody Operations)		
Montant détenu en absolu	16 596 743,17		

* Les écarts éventuels par rapport aux informations correspondantes du compte de résultats détaillé sont basés sur les effets de la régularisation des revenus.

Informations périodiques sur les produits financiers visés à l'article 8,
paragraphe 1, 2 et 2a du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, paragraphe 1
du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : DWS Global Value

Identifiant d'entité juridique (code LEI) : 5493001CO2BD6826PL93

ISIN : LU0133414606

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : _____%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%

Il a **promu des caractéristiques environnementales/sociales** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 18,75 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**.



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce fonds a promu des caractéristiques environnementales et sociales dans les domaines de la protection du climat, de la gouvernance d'entreprise (Governance) et des normes sociales, ainsi qu'en ce qui concerne les libertés politico-civiles d'un État, en évitant les émetteurs suivants :

- (1) les émetteurs présentant des risques climatiques et de transition excessifs,
- (2) les entreprises ayant obtenu la plus mauvaise note pour l'évaluation DWS de la norme (c'est-à-dire en ce qui concerne le respect des normes internationales en matière de gouvernance d'entreprise, de droits de l'homme et des travailleurs, de sécurité des clients et de l'environnement et d'éthique des affaires),
- (3) les États identifiés comme « non libres » par Freedom House,
- (4) les entreprises dont la participation à des secteurs controversés a dépassé un seuil de chiffre d'affaires prédéfini et/ou
- (5) les entreprises impliquées dans des armes controversées.

Ce fonds a également fait la promotion d'un pourcentage minimum d'investissements durables qui ont contribué positivement à un ou plusieurs des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

Ce fonds n'avait pas déterminé d'indice de référence pour la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues ainsi que la durabilité des investissements ont été évaluées au moyen d'une méthodologie d'évaluation ESG interne à DWS, décrite plus en détail dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». La méthode comprenait différentes approches d'évaluation, qui ont été utilisées comme indicateurs de durabilité pour évaluer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues. Il s'agissait notamment des éléments suivants :

- **Évaluation DWS du risque climatique et de transition** Indicateur de la mesure dans laquelle un émetteur était exposé aux risques climatiques et de transition.
Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants
- **Évaluation DWS de la norme** Indicateur du degré de non-respect des normes internationales par une entreprise.
Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants
- **Statut Freedom House** : Indicateur de la liberté politique et civile d'un État.
Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants
- **Implication dans des secteurs controversés** : Indicateur de la mesure dans laquelle une entreprise est impliquée dans des secteurs controversés.
Performance : 0 %
- **Exclusions de DWS pour les armes controversées** Indicateur de la mesure dans laquelle une entreprise est impliquée dans des armes controversées.
Performance : 0 %
- **Méthodologie DWS servant à la détermination des investissements durables conformément à l'article 2, paragraphe 17 du règlement SFDR (évaluation DWS de la durabilité)**, a servi d'indicateur pour mesurer la part des investissements durables.
Performance : 18,75 %

Une description des éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin de réaliser les objectifs environnementaux ou sociaux promus, y compris les critères d'exclusion, ainsi que la méthodologie d'évaluation permettant de déterminer si et dans quelle mesure les actifs remplissaient les caractéristiques environnementales et/ou sociales définies (y compris les seuils de chiffre d'affaires définis pour les exclusions), peuvent être consultés dans le chapitre « Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». Cette section contient des informations plus détaillées sur les indicateurs de durabilité.

Pour calculer les indicateurs de durabilité, les valeurs du système de front-office de DWS sont utilisées. Cela signifie qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues au niveau du portefeuille a été mesurée l'année précédente à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

DWS Global Value

Indicateurs	Description	Performance
Indicateurs de durabilité		
Évaluation de la qualité ESG A	-	43,45 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG B	-	22,21 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG C	-	25,87 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG D	-	8,04 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG E	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG F	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition A	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition B	-	6,83 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition C	-	60,11 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition D	-	19,63 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition E	-	13 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition F	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme A	-	5,06 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme B	-	21,65 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme C	-	30,6 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme D	-	32,08 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme E	-	10,18 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme F	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine A	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine B	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine C	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine D	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine E	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine F	-	0 % des actifs du portefeuille
Implication dans des secteurs controversés		
Charbon C	-	3,12 % des actifs du portefeuille
Charbon D	-	3,91 % des actifs du portefeuille
Charbon E	-	0,94 % des actifs du portefeuille
Charbon F	-	0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement C	-	4,7 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement D	-	0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement E	-	0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement F	-	0 % des actifs du portefeuille
Tabac C	-	0 % des actifs du portefeuille
Tabac D	-	0 % des actifs du portefeuille
Tabac E	-	0 % des actifs du portefeuille
Tabac F	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles C	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles D	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles E	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles F	-	0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux C	-	5,35 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux D	-	0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux E	-	0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux F	-	0 % des actifs du portefeuille
Implication dans des armes controversées		
Munitions à uranium appauvri D	-	0 % des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri E	-	0 % des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri F	-	0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel D	-	0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel E	-	0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel F	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires D	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires E	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires F	-	0 % des actifs du portefeuille
Munitions à fragmentation D	-	0 % des actifs du portefeuille

Indicateurs	Description	Performance
Munitions à fragmentation E	-	0 % des actifs du portefeuille
Munitions à fragmentation F	-	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 31 mars 2023

La présentation des indicateurs de durabilité a été revue par rapport au rapport de l'année précédente. La méthodologie d'évaluation est restée inchangée. Pour plus d'informations sur les indicateurs de durabilité actuellement en vigueur, veuillez consulter la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Des informations sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impacts) sont disponibles dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ».

Échelle d'évaluation ESG DWS

Dans les approches d'évaluation suivantes, les actifs ont reçu une note sur six possibles, A étant la meilleure note et F la plus faible.

Critère	Secteurs controversés ¹	Armes controversées	Évaluation de la norme ⁶	Évaluation de la qualité ESG	Évaluation des ODD	Évaluation du risque climatique et de transition
A	Aucun lien avec le secteur « controversé »	Aucun lien avec les armes controversées	Aucun problème	Véritable précurseur ESG (≥ 87,5 points ESG)	Véritable contributeur ODD (≥ 87,5 points ODD)	Véritable précurseur (≥ 87,5 points)
B	Lien éloigné	Lien éloigné/uniquement supposé	Problèmes minimes	Précurseur ESG (75 - 87,5 points ESG)	Contributeur ODD (75 - 87,5 points ODD)	Solutions climatiques (75 - 87,5 points)
C	0 % - 5 %	Double usage ²	Problèmes	Milieu de tableau supérieur ESG (50 - 75 points ESG)	Milieu de tableau supérieur ODD (50 - 75 points ODD)	Risque contrôlé (50 - 75 points)
D	5 % - 10 % (Charbon : 5 % - 15 %)	Propriété ³ /mère ⁴	Problèmes plus graves	Milieu de tableau ESG (25 - 50 points ESG)	Milieu de tableau ODD (25 - 50 points ODD)	Risque modéré (25 - 50 points)
E	10 % - 25 % (Charbon : 15 % - 25 %)	Fabricant d'un composant ⁵	Problèmes graves ou niveau le plus élevé avec réévaluation ⁷	Retardataire ESG (12,5 - 25 points ESG)	Opposant ODD (12,5 - 25 points ODD)	Risque élevé (12,5 - 25 points)
F	≥ 25 %	Fabricant de l'arme	Niveau le plus élevé/Violation du Pacte mondial des Nations unies ⁸	Véritable retardataire ESG (0 - 12,5 points ESG)	Opposant ODD significatif (0 - 12,5 points ODD)	Risque extrême (0 - 12,5 points)

(1) Seuils de chiffre d'affaires/produits selon le schéma standard (granularité plus élevée disponible/les seuils peuvent être définis individuellement).

(2) Entrent par exemple dans cette catégorie les systèmes porteurs d'armes tels que les avions de combat qui, outre les armes controversées, portent également des armes non controversées.

(3) Plus de 20 % de fonds propres.

(4) La société mère impliquée dans des armes de niveau E/F détient plus de 50 % de fonds propres.

(5) Composants à usage unique

(6) Y compris les controverses de l'OIT ainsi que la gestion d'entreprise et les problèmes de produits.

(7) Dans le cadre de l'évaluation continue, la société DWS tient compte de la/des violation(s) des normes internationales - observée(s) à l'aide des données des fournisseurs de données ESG - mais aussi des erreurs éventuelles des fournisseurs de données ESG, de l'évolution future attendue de ces violations ainsi que de la volonté de l'émetteur d'engager un dialogue sur les décisions de l'entreprise en la matière.

(8) Une évaluation de niveau F peut être considérée comme une violation confirmée du Pacte mondial des Nations unies, en particulier une violation intentionnelle/structurelle au sein de l'entreprise.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Le fonds a investi en partie dans des investissements durables, conformément à l'article 2, paragraphe 17 du règlement européen 2019/2088 relatif aux obligations d'information sur la durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Ces investissements durables ont contribué à au moins un des ODD des Nations unies ayant des objectifs environnementaux et/ou sociaux, tels que les suivants (liste non exhaustive) :

- Objectif 1 : Pas de pauvreté
- Objectif 2 : Faim « zéro »
- Objectif 3 : Bonne santé et bien-être
- Objectif 4 : Éducation de qualité
- Objectif 5 : Égalité entre les sexes
- Objectif 6 : Eau propre et assainissement
- Objectif 7 : Énergie propre et d'un coût abordable
- Objectif 8 : Travail décent et croissance économique
- Objectif 10 : Moins d'inégalités
- Objectif 11 : Villes et communautés durables
- Objectif 12 : Consommation et production responsables
- Objectif 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- Objectif 14 : Vie aquatique
- Objectif 15 : Vie terrestre

L'ampleur de la contribution à chaque ODD des Nations unies a varié en fonction des investissements réels dans le portefeuille.

DWS a déterminé sa contribution aux ODD des Nations unies par le biais de son évaluation DWS de la durabilité des investissements, dans le cadre de laquelle les investissements potentiels ont été évalués sur la base de différents critères afin de déterminer si une activité économique pouvait être considérée comme durable. Cette méthodologie d'évaluation a permis de déterminer (1) si un investissement contribuait de manière positive à un ou plusieurs ODD des Nations unies, (2) si l'émetteur nuisait de manière significative à ces objectifs (« Do No Significant Harm » - évaluation DNSH), et (3) si l'entreprise appliquait des pratiques de bonne gouvernance.

L'évaluation DWS de la durabilité des investissements a pris en compte des données de plusieurs fournisseurs de données, de sources publiques et/ou d'évaluations internes sur la base d'une méthodologie d'évaluation et de classification établie afin de déterminer si un investissement était durable. Les activités qui ont contribué positivement aux ODD des Nations unies ont été évaluées en fonction du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (CapEx) et/ou des dépenses d'exploitation (OpEx). Lorsqu'une contribution positive était constatée, l'investissement était considéré comme durable si l'émetteur réussissait l'évaluation DNSH et si l'entreprise appliquait les pratiques de bonne gouvernance.

La proportion d'investissements durables, tels que définis à l'article 2, paragraphe 17, du règlement SFDR, dans le portefeuille a été calculée proportionnellement aux activités économiques des émetteurs qui ont été considérées comme durables. Par dérogation à cette règle, dans le cas des Use of Proceed Bonds qualifiés de placements durables, la valeur de l'ensemble de l'obligation a été prise en compte dans la part d'investissements durables.

Le fonds n'a pas cherché actuellement à atteindre un pourcentage d'investissements durables conformes à un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'évaluation DNSH faisait partie intégrante de l'évaluation DWS de la durabilité des investissements et permettait de déterminer si un émetteur contribuant à un ODD des Nations unies affectait de manière significative un ou plusieurs de ces objectifs. Si un préjudice important était constaté, l'émetteur ne passait pas l'évaluation DNSH et ne pouvait pas être considéré comme un investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'évaluation DNSH visée à l'article 2, paragraphe 17 du règlement SFDR, l'évaluation DWS de la durabilité d'un investissement a systématiquement intégré les indicateurs obligatoires des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité du tableau 1 (par ordre de pertinence) ainsi que les indicateurs pertinents stipulés aux tableaux 2 et 3 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement SFDR. En tenant compte de ces effets négatifs, la société DWS a fixé des seuils quantitatifs et/ou des valeurs qualitatives permettant de déterminer si un émetteur avait un impact significatif sur les objectifs environnementaux ou sociaux. Ces valeurs ont été établies sur la base de différents facteurs externes et internes, tels que la disponibilité des données ou l'évolution du marché.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Dans le cadre de l'évaluation DWS de la durabilité des investissements, la société DWS a en outre évalué, sur la base de l'évaluation DWS des normes, dans quelle mesure une entreprise était en conformité avec les normes internationales. Il s'agissait notamment d'examiner la conformité aux normes internationales, telles que les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les principes du Pacte mondial des Nations unies et les normes de l'Organisation internationale du travail. Les entreprises ayant obtenu la plus mauvaise note pour l'évaluation DWS de la norme (c'est-à-dire une note « F ») ne pouvaient pas être considérées comme durables et ont été exclues en tant que placement possible.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds a pris en compte les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité figurant à l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement SFDR :

- Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (n° 4) ;
- Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (n° 10) ; et
- Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, munitions à fragmentation, armes chimiques ou armes biologiques) (n° 14).

Pour les investissements durables, les principales incidences négatives ont également été prises en compte dans l'évaluation DNSH, comme indiqué dans la section « Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ? ».

DWS Global Value

Indicateurs	Description	Performance
Les principales incidences négatives (PAI)		
PAII - 04. Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	25,29 % des actifs du portefeuille
PAII - 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 % des actifs du portefeuille
PAII - 14. Implication dans des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, munitions à fragmentation, armes chimiques et biologiques).	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 28 mars 2024

Les indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impact Indicators - PAII) sont calculés à partir des données contenues dans les systèmes de back-office et de front-office de DWS, qui reposent principalement sur les données de fournisseurs de données ESG externes. S'il n'existe pas de données sur les PAII individuelles pour des titres individuels ou leurs émetteurs, soit parce qu'aucune donnée n'est disponible, soit parce que le PAII ne s'applique pas à l'émetteur ou au titre concerné, ces titres ou émetteurs ne sont pas inclus dans le calcul du PAII. Pour les investissements dans des fonds cibles, un examen (« look-through ») des portefeuilles des fonds cibles est effectué, pour autant que les données correspondantes soient disponibles. La méthode de calcul de chaque indicateur PAI peut être modifiée au cours des périodes sous revue ultérieures en raison de l'évolution des normes de marché, d'un changement de traitement des titres de certains types d'instruments (comme les produits dérivés) ou de clarifications réglementaires.

En outre, une amélioration de la disponibilité des données peut avoir un impact sur les PAII déclarés au cours des périodes sous revue ultérieures.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

DWS Global Value

Investissements les plus importants	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs moyens du portefeuille	Répartition par pays
Shell	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,8 %	Royaume-Uni
JPMorgan Chase & Co.	K - Activités financières et d'assurance	2,8 %	États-Unis
ConocoPhillips	C - Industrie manufacturière	2,6 %	États-Unis
AerCap Holdings	K - Activités financières et d'assurance	2,3 %	Pays-Bas
Swedbank	K - Activités financières et d'assurance	2,1 %	Suède
BHP Group	B - Industries extractives	2,1 %	Australie
Schlumberger N.Y. Shares	B - Industries extractives	2,0 %	États-Unis
Merck & Co.	C - Industrie manufacturière	2,0 %	États-Unis
AbbVie	C - Industrie manufacturière	1,9 %	États-Unis
Johnson & Johnson	C - Industrie manufacturière	1,9 %	États-Unis
Charles Schwab	K - Activités financières et d'assurance	1,8 %	États-Unis
Taiwan Semiconductor ADR	C - Industrie manufacturière	1,8 %	Taiwan
Alphabet Cl.A	J - Information et communication	1,8 %	États-Unis
Wells Fargo & Co.	K - Activités financières et d'assurance	1,7 %	États-Unis
AXA	K - Activités financières et d'assurance	1,7 %	France

pour la période allant du 1^{er} avril 2023 au 28 mars 2024

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande part des investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : pour la période allant du 1^{er} avril 2023 au 28 mars 2024.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés au développement durable s'élevait à 94,49 % des actifs du portefeuille à la date de référence.

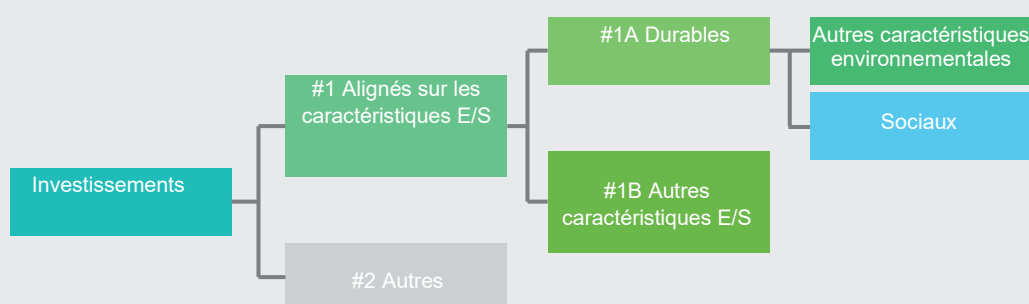
Proportion d'investissements liés au développement durable l'année précédente : 99,57 %

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Ce fonds a investi 94,49 % de son actif net dans des placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Au sein de cette catégorie, 18,75 % de l'actif net du compartiment ont été considérés comme investissements durables (#1A Durables). Sur ce total, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur de l'UE était de 4,46 % et la part des investissements durables sur le plan social de 13,23 %. La proportion réelle d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ainsi que la proportion réelle d'investissements durables sur le plan social dépendaient de la situation du marché et de l'univers de placement investissable.

5,51 % des actifs nets du fonds ont été investis dans tous les investissements éligibles pour lesquels soit la méthodologie d'évaluation ESG de DWS n'a pas été appliquée, soit une couverture complète des données ESG n'était pas disponible (#2 Autres). Dans le cadre de ce quota, tous les investissements ont pu être réalisés dans des placements pour lesquels il n'y avait pas de couverture complète des données en ce qui concerne les approches d'évaluation ESG et les exclusions de DWS mentionnées précédemment. Une couverture insuffisante des données n'a pas été acceptée pour l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance (via l'évaluation DWS de la norme).



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

DWS Global Value

Code NACE	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs moyens du portefeuille
B	Industries extractives	5,0 %
C	Industrie manufacturière	32,2 %
D	Approvisionnement en énergie	1,8 %
E	Approvisionnement en eau, traitement des eaux usées et des déchets et dépollution	1,1 %
F	Construction	1,1 %
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	0,4 %
H	Transports et entreposage	2,4 %

Code NACE	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs moyens du portefeuille
J	Information et communication	3,6 %
K	Activités financières et d'assurance	28,5 %
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	14,1 %
Q	Santé humaine et action sociale	2,6 %
NA	Autres	7,2 %
Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		25,3 %

Situation au : 28 mars 2024



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

En raison du manque de données fiables, le fonds ne s'est pas engagé à viser un pourcentage minimum d'investissements durables conformes à un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE. Par conséquent, la part des investissements écologiquement durables alignés sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 0 % de l'actif net du fonds. Il se peut toutefois qu'une partie des activités économiques sous-jacentes aux placements ait été alignée sur la taxinomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il permis d'investir dans des activités alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?¹

Oui :

En gaz fossile

En énergie nucléaire

Non

Le compartiment n'avait pas pour objectif de réaliser des investissements alignés sur la taxinomie dans les secteurs du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire. Il pouvait toutefois arriver que, dans le cadre de sa stratégie d'investissement, les investissements se fassent aussi dans des entreprises qui exerçaient leurs activités dans ces secteurs également.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne sont alignées sur la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à l'atténuation du changement climatique (« protection du climat ») et ne causent pas un préjudice important à un objectif de la taxinomie de l'UE - voir l'explication à gauche. Les critères complets pour les activités économiques alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et de l'énergie nucléaire sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

En ce qui concerne l'alignement sur la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des carburants à faible émission de carbone d'ici fin 2035. Les critères relatifs à l'**énergie nucléaire** comprennent des dispositions complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

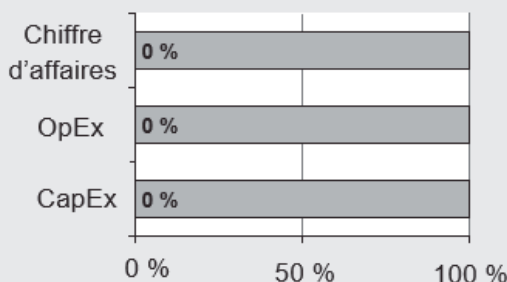
- **du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements.

- **des dépenses d'investissement** (CapEx), pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

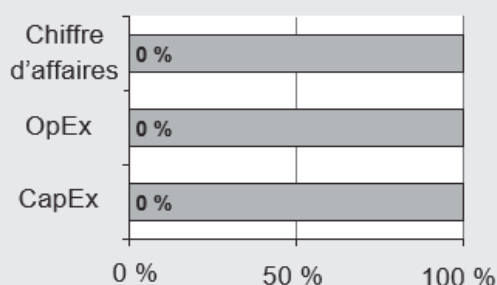
Les graphiques ci-dessous montrent le pourcentage minimum d'investissements verts alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie de tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement des investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses***



Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile	0,00 %
Alignés sur la taxinomie : Énergie nucléaire	0,00 %
Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et énergie nucléaire)	0,00 %
Alignés sur la taxinomie	0,00 %
Non alignés sur la taxinomie	100,00 %

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile	0,00 %
Alignés sur la taxinomie : Énergie nucléaire	0,00 %
Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et énergie nucléaire)	0,00 %
Alignés sur la taxinomie	0,00 %
Non alignés sur la taxinomie	100,00 %

Ce graphique représente 100 % de l'ensemble des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le fonds n'a pas prévu de pourcentage minimum d'investissements dans des activités économiques transitoires et des activités habilitantes, car il ne s'était pas engagé pas à atteindre un pourcentage minimum d'investissements écologiquement durables, conformément sur la taxinomie de l'UE.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La part actuelle des investissements écologiquement durables, conformément au règlement (UE) 2020/852 (dit règlement taxinomique), s'élevait au cours de la période de référence actuelle et précédente à 0 % de la valeur du fonds. Il se peut toutefois que quelques investissements durables aient été alignés sur un objectif environnemental du règlement établissant la taxinomie.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables non alignés sur la taxinomie de l'UE était de 4,46 %.

Au cours de l'année précédente, le compartiment n'a pas fixé de quota minimum d'investissements durables avec un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE. La part des investissements durables qui n'avait pas encore été séparée l'année précédente en fonction des aspects écologiques et sociaux s'élevait toutefois à 19,44 % au total.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La part des investissements durables sur le plan social s'élevait à 13,23 %.

Au cours de l'année précédente, le compartiment n'a pas fixé de quota minimum d'investissements durables sur le plan social avec un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE. La part des investissements durables qui n'avait pas encore été séparée l'année précédente en fonction des aspects écologiques et sociaux s'élevait toutefois à 19,44 % au total.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Ce fonds a fait la promotion d'une allocation d'actifs majoritairement composée d'investissements compatibles avec des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). En outre, ce fonds a investi 5,51 % de ses actifs nets dans des investissements pour lesquels soit la méthodologie d'évaluation ESG de DWS n'a pas été appliquée, soit la couverture des données ESG n'était pas complète (#2 Autres). Dans le cadre de ce quota, tous les investissements ont pu être réalisés dans des placements pour lesquels il n'y avait pas de couverture complète des données en ce qui concerne les approches d'évaluation ESG et les exclusions de DWS mentionnées précédemment. Une couverture insuffisante des données n'a pas été acceptée pour l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance (via l'évaluation DWS de la norme).

Ces autres investissements pouvaient comprendre toutes les catégories d'actifs autorisées par la politique d'investissement concernée, y compris les dépôts auprès d'établissements de crédit et les produits dérivés.

Les autres placements ont pu être utilisés par l'équipe de gestion du portefeuille pour optimiser le résultat de placement, à des fins de diversification, de liquidité et de couverture.

Les garanties environnementale ou sociale minimales n'ont pas été prises en compte dans les autres investissements de ce fonds, ou seulement en partie.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce fonds a suivi une stratégie obligatoire comme stratégie d'investissement principale. Pour ce faire, le fonds a investi au moins 51 % de son actif dans des actions d'émetteurs internationaux qui faisaient partie des valeurs de rendement sous-évaluées. Jusqu'à 49 % de l'actif du compartiment pouvaient être investis dans des instruments du marché monétaire et des avoirs bancaires ou dans des instruments financiers qui ne répondent pas aux critères ci-dessus. L'actif du fonds a été investi principalement dans des investissements qui répondaient aux normes définies pour les caractéristiques environnementales et sociales promues, comme indiqué dans les sections suivantes. La stratégie du fonds en matière de caractéristiques environnementales ou sociales promues a fait partie intégrante de la méthodologie d'évaluation ESG de DWS et a fait l'objet d'un suivi continu via les directives d'investissement du fonds.

Méthodologie d'évaluation ESG de DWS

Le fonds visait à atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues en évaluant les investissements potentiels, indépendamment de leurs perspectives de réussite économique, à l'aide d'une méthodologie d'évaluation ESG propre à DWS et sur la base des critères d'exclusion appliqués. Cette méthodologie d'évaluation ESG propre à DWS s'est appuyée sur la base de données ESG de DWS, qui a utilisé des données provenant de plusieurs fournisseurs de données ESG, de sources publiques et/ou d'évaluations internes afin d'obtenir des évaluations globales dérivées. Les évaluations internes ont pris en compte, entre autres, les évolutions ESG futures attendues d'un émetteur, la plausibilité des données par rapport aux événements passés ou futurs, la volonté de dialogue sur les questions ESG et les décisions spécifiques à une entreprise en matière d'ESG.

Comme décrit plus en détail ci-dessous, la base de données ESG de DWS a dérivé des évaluations codées dans le cadre de différentes approches d'évaluation. Certaines approches d'évaluation étaient basées sur une échelle de lettres allant de « A » à « F ». Dans ce cadre, les émetteurs ont reçu chacun une note sur six possibles « A » étant la note la plus élevée et « F » la plus basse sur l'échelle. Dans le cadre d'autres approches d'évaluation, la base de données ESG de DWS a fourni des évaluations séparées, par exemple en ce qui concerne les ventes de secteurs controversés ou le degré d'implication dans des armes controversées. Lorsque l'évaluation d'un émetteur selon l'une des approches d'évaluation n'était pas jugée suffisante, il était interdit au fonds d'investir dans cet émetteur ou cet investissement, même si celui-ci aurait été en principe investissable selon les autres approches d'évaluation.

La base de données ESG de DWS a utilisé, entre autres, les approches d'évaluation suivantes pour déterminer si les émetteurs ou les investissements respectaient les normes en ce qui concerne les caractéristiques environnementales et sociales promues et si les entreprises dans lesquelles les investissements étaient réalisés appliquaient des pratiques de bonne gouvernance :

• Évaluation DWS du risque climatique et de transition

L'évaluation DWS du risque climatique et de transition a évalué les émetteurs dans le contexte du changement climatique et des changements environnementaux, par exemple en ce qui concerne la réduction des gaz à effet de serre et la protection de l'eau. Les émetteurs qui ont moins contribué au changement climatique et à d'autres changements environnementaux négatifs, ou qui ont été moins exposés à ces risques, ont été mieux notés. Les émetteurs présentant un profil de risque climatique et de transition excessif (c'est-à-dire notés « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

• Évaluation DWS de la norme

L'évaluation DWS de la norme a évalué le comportement des entreprises, par exemple, dans le cadre des principes du Pacte mondial des Nations unies, des normes de l'Organisation internationale du travail ainsi que des normes et principes internationaux généralement reconnus. L'évaluation DWS de la norme a examiné, par exemple, les violations des droits de l'homme, les violations des droits des travailleurs, le travail des enfants ou le travail forcé, les incidences négatives sur l'environnement et l'éthique commerciale. L'évaluation a pris en compte les violations des normes internationales mentionnées précédemment. Ces violations ont été évaluées sur la base de données fournies par des fournisseurs de données ESG et/ou d'autres informations disponibles, telles que l'évolution future attendue de ces violations et la volonté de l'entreprise d'engager un dialogue sur les décisions de l'entreprise en la matière. Les entreprises ayant obtenu la plus mauvaise note pour l'évaluation DWS de la norme (c'est-à-dire une note « F ») étaient exclues de l'univers de placement.

• Statut Freedom House

Freedom House est une organisation internationale non gouvernementale qui classe les pays en fonction de leur degré de liberté politique et civile. Sur la base du statut de Freedom House, les États désignés comme « non libres » par Freedom House ont été exclus.

• Implication dans des secteurs controversés

Ont été exclus les investissements dans des entreprises qui avaient certains secteurs d'activité et des activités commerciales dans des domaines controversés (« secteurs controversés »). Les entreprises ont été exclues du portefeuille en fonction de la part de leur chiffre d'affaires total qu'elles réalisaient dans des secteurs controversés, comme suit.

Seuils de chiffre d'affaires pour l'exclusion des secteurs controversés :

- Fabrication de produits et/ou fourniture de services dans l'industrie de l'armement : 10 % minimum
- Fabrication et/ou distribution d'armes de poing ou de munitions civiles : 5 % minimum
- Fabrication de produits du tabac : 5 % minimum
- Extraction de charbon et production d'énergie à base de charbon : 25 % minimum
- Extraction de sables bitumineux : 5 % minimum

Les entreprises ayant des plans d'expansion du charbon, tels que l'extraction, la production ou l'utilisation de charbon supplémentaire, sur la base d'une méthodologie d'identification interne, ont été exclues du fonds.

Les exclusions liées au charbon mentionnées précédemment concernaient exclusivement le charbon thermique, c'est-à-dire le charbon utilisé dans les centrales électriques pour produire de l'énergie. En cas de circonstances exceptionnelles, telles que des mesures imposées par un gouvernement pour faire face aux défis énergétiques, la société de gestion pouvait décider de suspendre temporairement l'application des exclusions liées au charbon à certaines entreprises ou régions géographiques.

• Exclusions de DWS pour les armes controversées

Les entreprises identifiées comme étant des fabricants, y compris comme fabricants de composants de mines antipersonnel, de bombes à fragmentation et d'armes chimiques et biologiques, d'armes nucléaires, d'armes à l'uranium appauvri ou de munitions à l'uranium ont été exclues. En outre, les rapports de participation au sein d'une structure de groupe peuvent être pris en compte pour les exclusions. En outre, les entreprises identifiées comme étant des fabricants ou des producteurs de composants essentiels de bombes incendiaires à base de phosphore blanc ont été exclues.

• Évaluation DWS des obligations avec utilisation de produits (use of proceed bonds)

Par dérogation aux approches d'évaluation présentées précédemment, l'investissement dans des obligations d'émetteurs exclus est néanmoins autorisé si les conditions particulières relatives aux obligations avec utilisation de produits (use of proceed bonds) étaient remplies. La première étape consiste à vérifier la conformité de l'obligation avec les principes de l'ICMA relatifs aux obligations vertes (green bonds), aux obligations sociales (social bonds) ou aux obligations durables (sustainability bonds). En outre, un niveau minimum défini de critères ESG est examiné en ce qui concerne l'émetteur de l'obligation et les émetteurs et leurs obligations qui ne remplissaient pas de tels critères sont exclus.

• Évaluation des fonds cibles de DWS

La base de données ESG de DWS a évalué les fonds cibles conformément à l'évaluation DWS du risque climatique et de transition, à l'évaluation DWS de la norme, à l'évaluation du Pacte mondial des Nations unies, à l'évaluation DWS de la qualité ESG, au statut Freedom House et en ce qui concerne les investissements dans des entreprises considérées comme des fabricants ou des producteurs de composants essentiels de mines antipersonnel, de bombes à fragmentation, d'armes chimiques et biologiques (les rapports de participation au sein d'une structure de groupe ont été pris en compte en conséquence). Les méthodes d'évaluation des fonds cibles étaient basées sur une vue globale du portefeuille du fonds cible, en tenant compte des investissements au sein du portefeuille du fonds cible. En fonction de l'approche d'évaluation respective, des critères d'exclusion (par exemple des seuils de tolérance) ont été définis, qui ont conduit à l'exclusion du fonds cible. Par conséquent, les portefeuilles des fonds cibles pouvaient contenir des investissements qui n'étaient pas conformes aux normes de DWS pour les émetteurs.

• Classes d'actifs non évaluées au niveau ESG

Tous les investissements du compartiment n'ont pas été évalués par la méthodologie d'évaluation ESG de DWS. C'était notamment le cas des classes d'actifs suivantes :

les produits dérivés n'ont actuellement pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds et n'ont donc pas été pris en compte dans le calcul du pourcentage minimal d'investissements répondant à ces caractéristiques. Toutefois, les produits dérivés sur des émetteurs individuels ne pouvaient être acquis pour le compte du fonds que si les émetteurs des actifs sous-jacents répondaient aux exigences de la méthodologie d'évaluation ESG de DWS.

Les dépôts auprès d'établissements de crédit n'ont pas été évalués au moyen de la méthodologie d'évaluation ESG de DWS.

Méthodologie de DWS pour la détermination des placements durables conformément à l'article 2, paragraphe 17, du règlement SFDR (évaluation DWS de la durabilité)

En outre, pour déterminer la part des placements durables, la société DWS a mesuré la contribution à un ou plusieurs ODD des Nations unies. Pour ce faire, elle a utilisé son évaluation DWS de la durabilité des investissements, qui évalue les investissements potentiels sur la base de différents critères afin de déterminer si un investissement peut être considéré comme durable.

La stratégie d'investissement ESG appliquée ne prévoyait pas de réduction minimale obligatoire du volume des investissements.

L'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises dans lesquelles l'investissement a été réalisé s'est basée sur l'évaluation DWS de la norme, décrite plus en détail dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». En conséquence, les entreprises évaluées dans lesquelles l'investissement a été réalisé ont suivi des pratiques de bonne gouvernance d'entreprise.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce fonds n'avait pas établi d'indice de référence pour déterminer s'il était conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Société de gestion, administration centrale, agent de transfert, agent de registre et distributeur principal

DWS Investment S.A.
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg
Fonds propres au 31 décembre 2023 :
375.1 millions d'euros
avant affectation du bénéfice

Conseil de surveillance

Manfred Bauer
Président
DWS Investment GmbH,
Frankfurt / Main

Björn Jesch (depuis le 15 mars 2024)
DWS CH AG,
Zürich

Dr. Matthias Liermann
DWS Investment GmbH,
Frankfurt / Main

Holger Naumann
DWS Group GmbH & Co. KGaA,
Frankfurt / Main

Corinna Orbach (depuis le 15 mars 2024)
DWS Group GmbH & Co. KGaA,
Frankfurt / Main

Frank Rückbrodt
Deutsche Bank Luxembourg S.A.,
Luxembourg

Directoire

Nathalie Bausch
Présidente
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Leif Bjurström
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Dr. Stefan Junglen
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Michael Mohr
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Commissaire aux comptes

KPMG Audit S.à r.l.
39, Avenue John F. Kennedy
1855 Luxembourg, Luxembourg

Dépositaire

State Street Bank International GmbH
filiale du Luxembourg
49, Avenue John F. Kennedy
1855 Luxembourg, Luxembourg

Gérant de portefeuille

DWS Investment GmbH
Mainzer Landstraße 11-17
60329 Frankfurt / Main, Allemagne

Organisme distributeur, agent payeur et bureau d'information*

LUXEMBOURG
Deutsche Bank Luxembourg S.A.
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg

* Concernant les autres distributeurs et agents
payeurs, se reporter au prospectus de vente

Situation au : 31 mars 2024

DWS Investment S.A.

2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg
Tél. : +352 4 21 01-1
Fax : +352 4 21 01-9 00